

Protocole du comptage d'invertébrés

Dans ce cas, le protocole de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB, <http://observatoire-agricole-biodiversite.fr/>) est appliqué.

Le suivi est réalisé chaque mois. Sur chacune des parcelles suivies, 3 relevés sont réalisés à 50 m les uns des autres, un à l'intérieur et deux en bordure. Sur chaque point de relevé, une plaque de bois de 30 x 50 cm est placée et laissée sur place.

Lors du relevé, la plaque est retournée rapidement, les individus présents sont comptés et identifiés. Si besoin une photo est prise avant de remettre en place la plaque.

